



↳ CODE D'UTILISATION DES STUDIOS DE RÉPÉTITION DU BRISE GLACE

* PRÉAMBULE

Bonjour à tous·tes et bienvenue dans nos studios ! C'est avec plaisir que nous vous accueillons dans l'espace de répétition du Brise Glace, un lieu sécurisé et inclusif où règnent la bonne humeur et une passion commune pour les pratiques musicales. Basées sur la confiance et la bonne entente, nous comptons sur vous pour respecter les règles d'utilisation et contribuer au bon fonctionnement des studios.

Ce code est valable pour la saison en cours. En cas de modification, la personne signataire en sera avertie. Le non-respect d'une des clauses peut entraîner l'exclusion des studios et/ou l'encaissement du chèque de caution.

↳ 1. INSCRIPTION

- Toutes les personnes désirant répéter au Brise Glace doivent être adhérentes à l'*Association Musiques Amplifiées* pour la saison.
- Une caution d'un montant de 160€ (chèque émis par l'un des membres du groupe ou de son représentant légal) sera obligatoirement déposée avant la première répétition de la saison. Elle ne sera encaissée qu'en cas de dégradation constatée à la suite d'une mauvaise utilisation des locaux ou du matériel mis à disposition (casse, vol, etc).

↳ 2. CONDITIONS D'ACCÈS

- Tous les membres du groupe doivent être inscrits (voir 1.) et avoir réglé le montant de leur répétition. **Nous ne faisons aucun crédit.**
- Le temps d'installation et de démontage est inclus dans le créneau de répétition.
- Lors de la première répétition, un·e régisseur·euse accompagnera le groupe sur une durée de 30 minutes (comprise dans le créneau réservé par le groupe) afin d'établir le fonctionnement en autonomie dans les studios.

↳ 3. LA RÉSERVATION

- Les réservations s'effectuent aux horaires d'ouverture des studios, sur place ou par téléphone. **Les répétitions doivent être payées au moment de la réservation.**
- En cas d'annulation plus de 48h à l'avance, la somme versée est transformée en avoir pour une prochaine répétition. En cas d'annulation moins de 48h à l'avance, la répétition (locations incluses) est perdue et non remboursée, **quelle que soit la raison de l'annulation.** Toute réservation au nom d'un groupe ne peut être transmise à un autre groupe. L'équipe se réserve le droit de refus pour une réservation le jour même.

↘ 4. LES LOCATIONS

La location ou le prêt de matériel se signale au moment de la prise de créneau et n'entraîne pas automatiquement sa réservation pour les prochaines répétitions.

↘ 5. LES STUDIOS

Ils sont préparés en autonomie par le groupe à son arrivée en fonction de ses besoins. Un stock de matériel est laissé dans les blocs de chaque studio (comprenant un nombre précis de micros, stands et câbles). La présence et le bon fonctionnement du matériel est contrôlé par le groupe à l'arrivée (il est important de signaler un dysfonctionnement ou l'absence de matériel dès le début de la répétition) ; à la sortie, le groupe doit s'assurer de remettre le studio en état (cf. fiche clean studio) et remplir l'état des lieux du studio.

Le groupe est vivement encouragé à faire appel à l'équipe technique des studios à n'importe quel moment de la répétition (sous réserve de notre disponibilité) et à leur demander conseil.

↘ 6. CONSIGNES

Le groupe s'engage à prendre connaissance des règles de sécurité et des consignes d'utilisation des équipements affichées dans les studios et à les respecter.

↘ 7. RÈGLES DE VIE

Merci de laisser les locaux propres et en ordre. Des poubelles sont à votre disposition dans chaque studio et à l'accueil. **La nourriture et les boissons sont interdites dans les studios** (sauf l'eau en bouteille bouchée). En revanche elles sont autorisées à l'accueil et dans la crique.

Le nombre de personnes est limité à 4 dans les petits studios (*Hublot* et *Moby Dick*) et 10 dans les autres studios.

Les usager-es sont tenu-es pour seul-es responsables, pendant toute la durée de la répétition, des équipements mis à disposition par le Brise Glace ou lui appartenant. Nous ne saurions être tenu responsable en cas d'oubli, perte ou vol de vos effets personnels.

Je soussigné-e :

Groupe / projet :

reconnait avoir pris connaissance du présent code et m'engage en mon nom et celui de mon groupe et à en respecter et à en faire respecter les clauses.

Fait à Annecy, le :

Signature :